

## FORMULAIRE 2024

### **A DEPOSER AU PLUS TARD AU MOMENT DE LA SIGNATURE DU BAIL**

**(Non cumulable avec la PCAT Commerce, artisanat & PME : création  
ou reprise d'entreprise commerciale)**

Date de réception

Nom de l'entreprise demandeuse : \_\_\_\_\_  
Nom et prénom du représentant : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
E-mail: \_\_\_\_\_  
Nature de l'activité : \_\_\_\_\_  
Nombre de salarié(s) : \_\_\_\_\_

Adresse du local loué : \_\_\_\_\_  
Surface du local commercial : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>  
Montant du loyer mensuel (HT et hors charges) : \_\_\_\_\_ €

Avez-vous déjà fait une demande d'aide financière à la Communauté de Communes ?  Oui  Non

Si oui, pour quel type d'aide et à quand date votre dernière demande ? \_\_\_\_\_

#### **Renseignements et pièces à joindre :**

- Lettre de demande accompagnée de la copie du bail signé des partis ;
- N° SIRET : \_\_\_\_\_ ;
- Justificatif d'inscription à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée ;
- Un justificatif présentant le nombre de salariés (hors apprenti) de l'entreprise ;
- Un prévisionnel sur 3 ans ;
- 1 RIB ;
- Localisation du proiet sur le plan communal transmis par la Communauté de communes

#### **Dossier à déposer ou à envoyer à :**

Maison de Pays – Service Economique  
Rond-Point des sources de la Vendée - La Tardière - 85120 Terval  
Courriel : [economie@ccplc.fr](mailto:economie@ccplc.fr)  
Site Internet : [www.pays-chataigneraie.fr](http://www.pays-chataigneraie.fr)

**« COMMERCE : AIDE A LA LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL EN CENTRE-BOURG, POUR LES  
CRÉATEURS ET LES REPRENEURS D'UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE »  
Règlement**

**Objet**

Aide financière relative à la location d'un local professionnel à vocation commerciale en centre-bourg.

**Bénéficiaires**

Les bénéficiaires de l'aide à la location sont les porteurs d'un projet en phase de création ou de reprise d'une activité commerciale :

- Inscrits au RCS ;
- Affiliés à une chambre consulaire, à l'exception de ceux qui ont opté pour le régime microsocial simplifié ;
- **Ayant un effectif inférieur ou égal à 10 salariés ;**

Ce projet doit être situé en centre-bourg des communes du territoire intercommunal du Pays de La Châtaigneraie et dans le périmètre défini par la commune concernée par le projet, tel qu'annexé au présent règlement ;

Ce projet ne doit pas concerner une des activités inéligibles suivantes :

- Le commerce de gros ;
- Les métiers du transport et autres activités annexes : contrôle technique, location de véhicule, stations de lavage automatique) ;
- Les activités financières (banques...) et les assurances ;
- Les agences intérimaires ;
- Les activités saisonnières (si ouverture permanente au public <10 mois dans l'année) ;
- Les pompes funèbres.

**Conditions**

**1. Conditions générales :**

- L'aide ne peut être attribuée que dans la limite des crédits inscrits au budget intercommunal ;
- Toutes les demandes d'aides sont instruites par les services de la Communauté de communes sous le contrôle des organes décisionnaires et du comptable public ;
- En cas de non-respect de l'une quelconque des conditions de l'aide dans les 6 mois de l'attribution, son annulation fera l'objet d'un remboursement intégral et immédiat par le bénéficiaire des sommes qui lui auraient été versées.

**2. Conditions particulières :**

- L'aide est cumulable avec toute autre aide publique mais n'est pas cumulable avec la PCAT « Commerce, artisanat et industrie : création ou reprise d'entreprise commerciale »
- La demande doit être faite au plus tard au moment de la signature du bail ;
- Le bailleur peut être privé ou public ;
- Les baux de toute nature sont autorisés dans le respect d'une durée > ou = 12 mois ;
- L'activité commerciale doit être effectivement installée dans le local loué au moment du versement de l'aide ;

## Montant et versement de l'aide

Nature des dépenses aidées	Plancher et plafond et du loyer mensuel (HT et hors charges)	Pourcentage de l'aide	Aide maximum pour les 6 premiers mois	Versement de l'aide (Pourcentage du loyer en HT et hors charges)	Conditions particulières
Loyer pour un local commercial (en HT et hors charges) sur les 6 premiers mois d'activité commerciale (création ou reprise)	<p><u>Plancher</u> :</p> <p>Pour La Châtaigneraie : 3 €/m<sup>2</sup>.</p> <p>Pour les autres communes : 2 €/m<sup>2</sup></p> <p><u>Plafond</u> : 5 €/ m<sup>2</sup></p>	50 % du montant du loyer (HT et hors charges) sur les 6 premiers mois d'activité.	1 500 € (plafond)	<p>1<sup>er</sup> mois : 80 %</p> <p>2<sup>ème</sup> mois : 70 %</p> <p>3<sup>ème</sup> mois : 60 %</p> <p>4<sup>ème</sup> mois : 50 %</p> <p>5<sup>ème</sup> mois : 30%</p> <p>6<sup>ème</sup> mois : 10 %</p>	<p>Installation en centre-bourg (périmètre défini dans chaque commune)</p> <p>Inscription au RCS</p> <p>Non cumulable avec l'aide Création ou Reprise d'entreprise.</p> <p>Demande à faire au plus tard au moment de la signature du bail</p> <p>Pour des baux de toute nature d'une durée &gt; ou = à 12 mois</p>

### Modalités

- 1) Le formulaire, à retirer, à la Maison de Pays, ou sur le site internet de la Communauté de communes, doit être DIRECTEMENT envoyé ou déposé auprès de cette dernière.

Il devra IMPERATIVEMENT être renseigné et accompagné des pièces suivantes :

- Une lettre de demande accompagnée de la copie du bail signé des partis ;
- Un justificatif d'inscription à la Chambre de Commerce et d'Industrie ou de tout autre justificatif suffisant, de moins de 3 mois, concernant l'activité envisagée ;
- Un prévisionnel sur 3 ans ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du bénéficiaire.

- 2) Le paiement de l'aide se fera en six mensualités (cf. rubriques « pourcentage et versement de l'aide ») ;
- 3) La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie se réserve le droit de contrôler la viabilité économique de l'activité commerciale.

Réservé à l'administration

Programme	Délibération n° C149/2021 du 17.06.2021										
Montant total de l'aide proposé											
Numéro et date de la décision du Président	D ___/20__ du ___/___/20__										
<b>LES SIX MENSUALITÉS ATTRIBUÉS (Mois / Montants)</b>											
1 <sup>er</sup> mois (80%)	2 <sup>ème</sup> mois (70%)	3 <sup>ème</sup> mois (60%)	4 <sup>ème</sup> mois (50%)	5 <sup>ème</sup> mois (30%)	6 <sup>ème</sup> mois (10%)						
<b>SOMMES VERSEES</b>											
<b>1<sup>er</sup> versement</b>											
Date			Montant				N° bord/mandat				
<b>2<sup>ème</sup> versement</b>											
Date			Montant				N° bord/mandat				
<b>3<sup>ème</sup> versement</b>											
Date			Montant				N° bord/mandat				
<b>4<sup>ème</sup> versement</b>											
Date			Montant				N° bord/mandat				
<b>5<sup>ème</sup> versement</b>											
Date			Montant				N° bord/mandat				
<b>6<sup>ème</sup> versement</b>											
Date			Montant				N° bord/mandat				



**Pour tout renseignement :**

Maison de Pays  
**SERVICE ECONOMIQUE**

Rond-Point des Sources de la Vendée  
La Tardière - 85120 Terval  
Portable : 07 76 58 10 11  
Courriel : [economie@ccplc.fr](mailto:economie@ccplc.fr)  
Site Internet : [www.pays-chataigneraie.fr](http://www.pays-chataigneraie.fr)